



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



46^e CONSEIL DIRECTEUR

57^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 26-30 septembre 2005

RÉSOLUTION

CD46.R6

STRATÉGIE POUR L'AVENIR DES CENTRES PANAMÉRICAINS

LE 46^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant revu le document CD46/10 sur la situation actuelle des Centres panaméricains;

Prenant en compte les besoins actuels en matière de coopération tels que reconnus par les États Membres, de la capacité institutionnelle croissante des pays de la Région et de la nécessité de faire le meilleur emploi possible des ressources octroyées à l'Organisation;

Se rappelant que la résolution CSP20.R31 (1978) demandait à la Directrice de mettre sur pied un processus régulier d'évaluation des Centres panaméricains;

Prenant note de la Politique régionale du Budget Programme, adoptée par le 45^e Conseil directeur en 2004 et la Stratégie de gestion pour les activités du Bureau sanitaire panaméricain pour la période 2003-2007, adoptée par le 44^e Conseil directeur en 2003;

Convenant d'un ensemble de principes directeurs ou critères généraux servant à décider de la fermeture d'un centre panaméricain : minimiser tout éventuel impact négatif sur la santé publique de la Région, maximiser la capacité de coopération technique de l'OPS pour la rendre la plus efficace et la plus rentable possible, en vérifiant qu'aucun crédit du budget ordinaire de l'OPS qui n'était pas destiné à un Centre soit utilisé pour remplacer l'engagement financier d'un gouvernement hôte ou d'un État Membre, encourager des contributions financières d'un caractère durable pour un gouvernement et assurer l'analyse des allocations de crédit et des arriérés d'un Centre, notamment les conséquences de ces arriérés sur le fonctionnement du Centre en question;

Rappelant l'évaluation approfondie du Centre panaméricain de génie sanitaire et des sciences de l'environnement (CEPIS) présentée aux organes directeurs en 2002 et ayant revu les propositions de restructuration du CEPIS et du Centre latino-américain pour la périnatalogie et le développement humain (CLAP) au regard de la décentralisation croissante de la coopération technique régionale; et

Ayant passé en revue la proposition pour la cessation des opérations de l'Institut panaméricain pour la protection alimentaire et la lutte contre les zoonoses (INPPAZ) en tant que Centre panaméricain, telle qu'ébauchée dans le document CD46/10,

DÉCIDE :

1. De remercier la Directrice pour le rapport faisant le point de la situation actuelle des Centres panaméricains.
2. D'accepter les principes directeurs généraux susmentionnés en tant que critères guidant l'Organisation pour décider de l'éventuelle fermeture d'un centre.
3. De prier instamment les États Membres de :
 - a) Prendre acte de la restructuration du Domaine de développement durable et santé environnementale (SDE) du Bureau, décentralisant au niveau du CEPIS la coopération technique régionale en matière d'approvisionnement en eau, assainissement et gestion des déchets;
 - b) Prendre acte de la restructuration du Domaine de la santé familiale et communautaire (FCH) du Bureau, décentralisant au niveau du CLAP la coopération technique régionale pour le suivi et la réduction des risques de santé reproductive et périnatale.
4. De demander à la Directrice de :
 - a) Réorganiser et de rationaliser la capacité de coopération technique sur le plan de la salubrité alimentaire aux niveaux national, sous-régional et régional;
 - b) Mettre fin aux opérations de l'Institut panaméricain pour la protection alimentaire et la lutte contre les zoonoses (INPPAZ), établie aux termes de la résolution CD35.R21 en 1991;

- c) Mener une analyse de rendement des coûts dans le cadre d'une évaluation visant à déterminer le transfert des activités de coopération technique réalisées par l'INPPAZ en matière de sécurité alimentaire à la PANAFTOSA ou à d'autres installations, y compris au Siège ;

- d) Présenter à la 138^e session du Comité exécutif en 2006 un examen du Centre panaméricain de lutte contre la fièvre aphteuse (PANAFTOSA) et du Centre de l'Amérique latine et les Caraïbes pour l'information en sciences sanitaires (BIREME) ainsi qu'une proposition en vue d'aligner le Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC), le Centre de l'alimentation et de la nutrition (CFNI) et l'Institut de nutrition d'Amérique centrale et de Panama (INCAP) sur les critères d'affectation sous-régionaux fixés par la nouvelle politique régionale, en consultation avec les institutions respectives.

(Huitième réunion, le 29 septembre 2005)